



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Le contexte juridique

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) et il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en être pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport d'orientations budgétaires présente les orientations 2025, ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le budget du CCAS :

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution CA 2023 à CA 2024
011 - Charges à caractère général	379 542,59	414 150	401 300,62	5,73%
012 - Charges de Personnel	721 643,91	761 100	755 865,77	4,74%
65 - Autres Charges de Gestion Courante	166 958,57	166 112,46	159 619,37	-4,39%
66 - Charges Financières				
67 - Charges Exceptionnelles				/
Total des dépenses réelles	1 268 145,07	1 341 362,46	1 316 785,76	3,83%
68 - Dotations aux amortissements et prévisions	11 604,34	9 637,54	9 637,54	-17%
023 - Virement à la Section d'Investissement				
022 - Dépenses Imprévues				
TOTAUX	1 279 749,41	1 351 000	1 326 423,30	3,65%

Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitres	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution CA 2023 à CA 2024
013 - Remboursement sur rémunération personnel	69 854,86	38 000	40 474,17	-41,64%
70 - Ventes de produits fabriqués	339 054,10	360 201,49	350 575,58	3,40%
74 - Dotations/Subventions/Participations	812 296,48	840 000	850 176,35	4,66%
75 - Autres produits de gestion courante	9 926,81	8 500	7 897,64	-20,44%
76 - Produits financiers	400	400	400	0,00%
77 - Produits exceptionnels				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	152 161,67	103 898,51	103 898,51	-31,67%
TOTAUX	1 383 693,92	1 351 000	1 353 422,25	-2,18%

L'analyse du compte administratif 2024 :

L'exercice 2024 reflète la stabilité du fonctionnement du CCAS en s'inscrivant dans la continuité des années précédentes. Celles-ci ont connu de nombreuses évolutions : ouverture de France Services, renforcement de l'accompagnement social, développement des animations séniors, création d'une tournée supplémentaire au portage de repas. Autant de projets pérennes qui nécessitent une base financière stable pour s'inscrire dans le temps et répondre aux besoins de la population.

La hausse des dépenses entre 2023 et 2024 se montre limitée à 3,65%, principalement en raison du développement du service de portage de repas (création de la 4^e tournée mi-2023).

Les recettes ont diminué de 2,18%, du fait de la réduction de l'excédent de fonctionnement reporté (- 48 263€). Sans tenir compte de cet excédent, les recettes ont progressé de 1,54% avec la hausse de la subvention de l'État (+5 000€) pour France Services et la subvention de la ville (+20 000€).

Un excédent est constaté en fin d'exercice 2024 à hauteur de 26 998€, soit une baisse d'environ 76 900€, un résultat conforme aux prévisions et au choix de gestion de l'établissement pour s'approcher d'un équilibre avec le soutien de la Ville.

Les services et actions du CCAS

Le club séniors Lagun Artean :

Depuis la création de poste décidée par le conseil d'administration au 1^{er} trimestre 2022, l'équipe se compose comme suit :

- 1 coordinatrice animatrice de projets séniors à temps complet
- 1 agent d'animation à temps complet
- 2 agents techniques à temps partiel sur la mission

Le club séniors Lagun Artean propose un lieu d'échanges et de rencontres avec la proposition d'activités régulières et d'actions ponctuelles.

Depuis le mois de décembre 2023, le club séniors a intégré la villa Harriet Baïta. Cette décision s'inscrit dans le cadre du projet de construction de la résidence intergénérationnelle par l'Office 64 de l'habitat sur le site de l'avenue Jaureguiberry. Le club intégrera ensuite une partie de la résidence construite.

Pendant la durée du chantier, le club dispose de l'ensemble du rez-de-chaussée pour développer ses activités. Le minibus est mis à profit pour organiser une navette avec le centre-ville. Grâce au travail de l'équipe d'animation, les membres du club retrouvent des conditions adaptées et conviviales.

Le club Lagun Artean compte 220 membres pour l'année 2024.

Parmi les nombreuses animations proposées, l'équipe coordonne des actions de prévention dans le cadre de la promotion de la santé et du bien-vivre. Ainsi, 80 participants ont bénéficié des différents ateliers de prévention mis en place.

L'atelier Activité Physique Adaptée a été pérennisée pour répondre aux besoins et demandes du public.

Orientation budgétaire 2025

En fonctionnement, le budget restera sensiblement identique pour ce service.

Le portage de repas :

Après la création d'une 4^e tournée en mai 2023, il s'est donc agi en 2024 de la 1^{ère} année pleine sur ce fonctionnement. L'équipe est désormais composée de 4 agents titulaires et un poste de renfort pour pallier aux absences. Un véhicule supplémentaire a été loué.

Ce fonctionnement permet de garantir une satisfaction des bénéficiaires et de prendre en compte de nouvelles demandes.

Depuis l'intégration du club séniors au sein de la villa Harriet Baïta, le service de portage de repas bénéficie aussi de ce site qui constitue le point de départ des véhicules au lieu du parking du stade du Pavillon bleu. Ce changement a permis l'amélioration des conditions de travail des agents en disposant d'un espace d'échange. Au cours de l'année, des investissements ont été réalisés dans cette volonté pour renouveler l'équipement des agents et acquérir un vestiaire.

Une hausse modérée des tarifs (+5% en moyenne, de 0,20 à 0,60€ par repas) a été appliquée depuis le 1^{er} février 2024.

Bénéficiaires = en moyenne 120 foyers par jour.

44 600 repas servis dans l'année

Orientation budgétaire 2025 :

Dans la volonté de faire diminuer les charges de fonctionnement, il sera mis fin à un contrat de location de véhicule arrivant à échéance en cours d'année.

Investissement : acquisition d'un véhicule de portage

La Maison France Services :

La structure confirme tout son intérêt au sein de la population. Les 2 agents à temps complet assurent un rôle d'information et d'accompagnement pour de nombreuses démarches.

Depuis 2024 un nouvel opérateur a intégré le bouquet de services obligatoires : l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour les dossiers Ma Prime Renov et Ma Prime Adapt'.

A compter du 1^{er} janvier 2025, un nouvel opérateur a rejoint l'offre de services : l'URSAFF

En 2024, 3 400 accompagnements ont été réalisés auprès de 2 871 usagers (dont 61% habitent Saint-Jean-de-Luz)

Orientation budgétaire 2025 :

La subvention de l'Etat augmente de 40.000€ à 45 000€.

Le logement :

L'implication du C.C.A.S. dans ce domaine se concrétise par un poste d'assistante sociale (mi-temps sur cette fonction) dédiée à l'accompagnement, ainsi que l'intervention des agents France Services pour les demandes initiales. Aussi, le C.C.A.S. coordonne une action globale et gère le logement temporaire rue Axular (3 places en cohabitation).

Depuis décembre 2023, le C.C.A.S. est guichet enregistreur des demandes de logement social suite à la décision du Conseil d'Administration et la signature d'une convention avec le préfet. Cette évolution permet de répondre aux besoins de la population avec une plus grande réactivité dans le suivi de leurs dossiers.

Un nouveau logiciel a été mis en place en juillet 2025 : Imhoweb. Après la formation des agents, cela permet une complémentarité avec les bailleurs sociaux.

Bilan chiffré de la 1^{ère} année de fonctionnement du guichet enregistreur :

- 180 demandes de logement social créées ou renouvelées
- 460 demandes modifiées

Orientation budgétaire 2025 :

En investissement : réfection des sols et peintures des chambres ainsi que de la salle d'eau du logement Axular (report de 2024)

Les aides facultatives :

Le chapitre dédié aux « secours », regroupe les aides d'urgences (Chèques d'Accompagnement Personnalisé) les aides exceptionnelles attribuées par la commission et les aides décidées par une délibération du conseil d'administration.

- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé : attribués sur rapport des assistants sociaux pour pallier des difficultés ponctuelles. 114 foyers bénéficiaires en 2024 pour une dépense de 14 113€ (-13%)
- Les secours exceptionnels : attribués par la commission ad hoc, ils permettent de régler des factures pour les foyers en difficulté (sur rapport d'assistants sociaux). Dépenses 2024 = 10 300€ pour 41 foyers.
- L'aide au transport scolaire : 76 enfants bénéficiaires (de 56 familles) pour un montant de 3 453€.
- L'aide cantine (dont cantine à 1€) concerne 156 familles pour 216 enfants, sur l'ensemble des établissements scolaires primaires (public, privé, ikastola) = 36 300€
- L'aide à l'accueil de loisirs et mini-séjours de Sagardian = 8 500€
- La classe de neige = 3 700€

Orientation budgétaire 2025 :

Maintien des dépenses prévues au budget prévisionnel 2024

Le soutien aux actions à caractère social des associations a été maintenu en 2024, à hauteur de 62 000€.

Les charges de personnel :

Composition de l'équipe du CCAS :

15 agents dont 14 titulaires FPT et 94% à temps complet :

- 1 directeur
- 3 assistants sociaux
- 2 agents d'animations séniors
- 5 agents en charge du portage de repas
- 2 agents d'accueil et d'accompagnement France Services
- 2 agents administratifs

Une formation interne a été organisée sur le thème « accueil face à un public difficile ».

2 agents ont intégré le cycle de formation en langue basque.

Synthèse des orientations 2025 :

Au regard des éléments indiqués dans l'analyse du compte administratif, l'exercice 2024 s'est clôturé avec un déficit de 76 899 euros (hors reprise de l'excédent reporté). Le compte administratif 2024 a été marqué par la hausse de la subvention communale (+20 000 euros, faisant suite à la hausse de +30 000 euros en 2023).

➤ **Le fonctionnement :**

- Stabilité des effectifs de personnel
- Titularisation de 2 agents
- Des évolutions statutaires sont prévues pour cet exercice, qui conduiront à une hausse du chapitre des dépenses de personnel.
- Maintien des dépenses prévues au précédent budget prévisionnel pour les aides facultatives
- Arrêt progressif des locations de véhicule du portage de repas

➤ **Les investissements :**

- Renouvellement informatique et acquisitions complémentaires
- Acquisition d'un véhicule pour le service de portage de repas
- Acquisition d'un dispositif d'appel d'urgence pour l'accueil, le club séniors et les agents en visite à domicile
- Travaux de réfection des sols et peintures des chambres ainsi que de la salle d'eau du logement Axular

La subvention municipale :

Se situant à un niveau identique de 660 300 euros depuis 2018, soit 5 exercices, la subvention municipale a connu une évolution en 2023 (+30 000 euros) et 2024 (+20 000 euros).

Ceci s'explique par le contexte général avec des revalorisations indiciaires et du régime indemnitaire, conduisant à une augmentation de la masse salariale, ainsi que les choix d'évolution du C.C.A.S. Pour répondre aux besoins croissants de la population, le C.C.A.S. s'est structuré et développé avec de nouveaux services et une amplification de ceux existants.

Les recettes ont été optimisées avec l'apport important du Conseil Départemental, pour l'accompagnement social, et de l'Etat, pour la Maison France Services.

Afin de compenser l'excédent de fonctionnement des précédents exercices, désormais réduit au minimum, il apparaît nécessaire de solliciter une hausse importante de la subvention municipale.

Ainsi, une hausse de 100 000 euros serait sollicitée, qui porterait la subvention municipale au CCAS à hauteur de 810 300 euros pour l'exercice 2025.